



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 11 CAPD du 12 mars 2020

Madame la Directrice académique,

L'année scolaire 2019/2020 restera dans les annales pour les enseignants, les enseignantes et l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale mais aussi, plus largement, pour les salariés français du secteur public comme du privé mobilisé.es depuis trois mois. Le gouvernement impose avec un déni de toute démocratie, une réforme de notre système de retraite.

Cette réforme, à laquelle une large majorité de nos concitoyennes et concitoyens est opposée, remet en cause les acquis de ce pilier du contrat social français, issu du conseil national de la résistance. L'exécutif la présente comme indispensable, plus juste, plus avantageuse même pour certaines catégories.

Dans les faits, elle aura comme conséquence de nous faire tous travailler plus longtemps et de percevoir des pensions plus faibles, même notre ministre ne tente plus de le nier.

Ses promesses de revalorisation, mises à mal par le rapport du conseil d'état, doivent être déconnectées de la Réforme des retraites. De plus, cette revalorisation ne doit pas être conditionnée à de nouvelles missions. Si tel est le cas, nous ne l'appellerons pas « Revalorisation » mais modification des missions, ou du statut, le cas échéant.

Cette année 2019/2020 restera dans les annales car suite au vote de la loi sur la transformation de la Fonction Publique, notre rôle de représentant des personnels, garants de l'équité et de la transparence, est remis en cause.

Est-ce que le mot « Paritarisme » est définitivement devenu obsolète ?

Qu'advient-il lorsque la seule possibilité sera le recours individuel, alternative très insuffisante n'offrant pas de vue d'ensemble ?

Quelle relation les personnels pourront-ils entretenir avec leur hiérarchie ?

La seule possibilité d'avoir des réponses sera donc dans le conflit.

Sur le plan départemental nous en venons maintenant à la gestion des intempéries du 23 janvier dernier. Les messages contradictoires qui sont arrivés l'un à la suite de l'autre ont semé le doute dans l'esprit des collègues. Il aurait été souhaitable qu'un message clair et précis soit envoyé à chaque collègue sur sa boîte professionnelle. Et c'est sans compter sur la suite, les appels sur les téléphones portables personnels des collègues afin de leur demander de braver l'injonction de la préfecture pour se rendre sur d'autres établissements que le leur, sans ordre de mission. Dans quel but ? La situation est devenue ubuesque lorsque les enseignants-parents devaient en tant qu'enseignant se rendre dans leur école mais en tant que parent, ne pas y amener leurs enfants.

Continuons enfin avec le sujet qui préoccupe les collègues du département en cette période, le coronavirus. Nous regrettons que les informations soient diffusées dans la presse ou transmises aux écoles par les parents d'élèves avant d'être données aux collègues, y compris ceux exerçant sur les écoles concernées par des mesures de fermeture. Depuis lundi, les écoles n'ont été destinataires d'aucun message concernant la situation dans le département, difficile dans ces conditions de pouvoir discuter et rassurer les parents d'élèves inquiets ! Et nous regrettons encore plus que les consignes soient données aux collègues par téléphone sans avoir de document officiel, que ce soit pour leur demander de rester chez eux ou d'aller exercer dans d'autres établissements. Nous rappelons que sans ordre de mission, un collègue n'a pas à se rendre sur un autre établissement. Nous posons également la question des indemnités de déplacement et de la légalité de ce genre de demandes.

Nous réclamons une totale transparence de l'administration envers les collègues du département, la loyauté ne devant pas s'exercer pas que dans un sens.

De plus, nous rappelons que l'enseignement à distance ne saurait être une obligation étant donné que les enseignants n'ont pas reçu de moyens alloués leur permettant de se doter d'ordinateurs personnels ou de connexion internet suffisante. Cette solution n'étant de toute façon pas satisfaisante car, comme tout travail à la maison, elle accentue les inégalités entre les élèves disposant de matériel informatique et ceux qui n'en ont pas ; entre ceux dont les parents ont une bonne maîtrise du français écrit et ceux qui ont des parents allophones.

Enfin, nous demandons la prise en charge immédiate des collègues ayant été en contact avec des personnes infectées sur leur lieu de travail.

Pour conclure sur un tout autre sujet, nous émettons le souhait que vous reveniez sur votre décision de contingenter les stages syndicaux, par soucis d'équité entre les personnels de l'académie et du reste du pays qui ont, eux, droit à une formation syndicale sans restriction.

Les représentants des personnels du SNUipp-FSU 11